

الجمهورية الجزائرية الديمقراطية الشعبية

RÉPUBLIQUE ALGÉRIENNE DÉMOCRATIQUE ET POPULAIRE

MISSION PERMANENTE
AUPRÈS DE L'OFFICE DES NATIONS UNIES
ET DES ORGANISATIONS INTERNATIONALES
EN SUISSE



البعثة الدائمة
لدى مكتب الأمم المتحدة
والمنظمات الدولية بسويسرا

23^{ème} session du Groupe de travail sur l'EPU

Rapport de l'Autriche

Déclaration de la délégation algérienne le 09 novembre 2015

Monsieur le Président ;

Permettez-moi tout d'abord de souhaiter une chaleureuse bienvenue à la délégation autrichienne présente parmi nous aujourd'hui dans le cadre de la présentation du deuxième rapport national au titre du mécanisme de l'Examen périodique universel.

L'Algérie constate avec satisfaction l'amélioration considérable du système de protection des droits de l'homme de l'Autriche qui est entré en vigueur le 1^{er} janvier 2014, dans le cadre de la réforme administrative.

Ma délégation se félicite de la suppression du paragraphe 2 de l'article 8 de la loi régissant l'emploi des étrangers, aux termes duquel une entreprise devant supprimer des emplois était tenue de licencier en priorité les salariés étrangers.

L'Algérie encourage les démarches entreprises dans le cadre du Plan national d'action pour l'égalité des sexes sur le marché du travail (2010 - 2013) qui a conduit à l'élaboration d'un ensemble d'initiatives et de 55 mesures.

L'Algérie salue également l'adoption par le gouvernement autrichien , le 26 août 2014, d'un Plan national d'action pour la protection des femmes contre la violence pour la période 2014 - 2016.

Conformément à l'esprit d'échange et de coopération qui guide les travaux de l'Examen Périodique Universel, ma délégation souhaite présenter à la délégation autrichienne les deux recommandations suivantes :

- I. Renforcer le cadre juridique pour mieux prendre en charge les migrants et les travailleurs migrants en particulier, en ratifiant la Convention internationale sur la protection des droits de tous les travailleurs migrants et des membres de leur famille ;
- II. Adopter un plan national d'action contre le racisme;

Monsieur le Président, avant de terminer, permettez moi de rendre hommage au rôle de l'Autriche qui a abrité la mémorable Conférence mondiale sur les droits de l'homme en 1993 dont les décisions sont toujours des références pour notre honorable Conseil.

Je vous remercie Monsieur le Président.